

COMITE SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023

L'an **deux mille vingt-trois, le six décembre**, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à **dix-huit heures trente** en session ordinaire, au siège du syndicat à Champagne-en-Valromey, sous la présidence de Pauline GODET, Présidente du SIVOM du Valromey.

Nombre de conseillers : En exercice **21** Présents **14**
Votants **17** Date de convocation : le 30/11/2023

PRESENTS : Gérard BERTHIER, Annie MEURIAU, Robert SERPOL (Arvière-en-Valromey), Dominique CHARVET, Philippe HAMEL, Christophe MICHAILLE, Valérie TOURNEMINE (Champagne-en-Valromey), Bernard ANCIAN, Vanessa BERNE (Haut-Valromey), Nicole BIDET, André BOLON, Pauline GODET, Jean-François MARTINE, Marie-Françoise MARTINOD (Valromey-sur-Séran).

ABSENTS EXCUSES : David GUILLET (Arvière-en-Valromey) : Pouvoir donné à Annie MEURIAU, Laetitia CHARPY (Haut-Valromey), Jean ROCHE (Haut-Valromey) : Pouvoir donné à Vanessa BERNE, Pierre BROUSSART (Ruffieu) : Pouvoir donné à Bernard ANCIAN, Marine MEUNIER (Talissieu).

ABSENTS : Serge BUSCEMI (Talissieu), Zénon NITKOWSKI (Valromey-sur-Séran).

Gérard BERTHIER est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Accueil de l'association Observatoire Astronomie Nature du Valromey pour la présentation de son projet de développement.
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 20/09/2023.
- 3) Information sur les décisions de la Présidente prises au titre de l'article L.5211-10 du CGCT.
- 4) Information sur l'avancement du projet de création d'un plan d'eau biologique.
- 5) Information sur la consultation pour la gérance de la maison forestière d'Arvières.
- 6) Equipements structurants : retour sur le débat organisé au sein des conseils municipaux et poursuite de la réflexion.
Points soumis à délibérations :
- 7) Installation d'un nouveau délégué et intégration dans les commissions.
- 8) Local du plan d'eau de la Vendrolière : Convention d'occupation précaire pour l'année 2024.
- 9) Restauration du mur de soutènement de la chartreuse d'Arvières : Modification du plan de financement.
- 10) Médiathèque du Valromey : Demande de subvention pour l'achat d'une boîte de retour extérieure.
- 11) Grandir en Milieu Rural : Signature de la convention de financement 2023.
- 12) Budget général : Décision modificative n°1 (subventions PEL et PEDT).
- 13) Budget général : Décision modificative n°2 (sortie de la MF de la Lèbe de l'inventaire).
- 14) Budget annexe photovoltaïque : Décision modificative n°1.
- 15) Sortie de biens de l'inventaire du SIVOM.
- 16) Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2024.
- 17) Modification du tableau des emplois permanents pour le recrutement du responsable de la médiathèque.
- 18) Attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.
- 19) Questions diverses.

1. Accueil de l'association Observatoire Astronomie Nature du Valromey pour la présentation de son projet de développement.

Pauline GODET remercie Etienne RAVIER, représentant légal du collège solidaire de l'observatoire, de venir exposer devant l'assemblée les projets de l'association :

- Remplacement du télescope 600 (acheté en 2000 et désormais obsolète : images de mauvaise qualité, difficulté d'accès pour les personnes handicapées et les enfants car nécessité d'un escabeau pour accéder à l'oculaire). Coût estimé de 90 000 € TTC.
- Aménagement d'un amphithéâtre extérieur à l'arrière du bâtiment T600 par la pose de blocs paysagers pour permettre l'organisation de conférences et animations diverses (ouvert aux autres associations). Coût estimé de 25 000 € TTC.

- Implantation d'un bâtiment modulaire d'environ 36 m² pour permettre l'accueil d'une vingtaine d'enfants afin de multiplier les ateliers (planétarium, salle Albert Marie, chemin des étoiles). Coût estimé de 1 400 €/m².
- Implantation de toilettes sèches : le site ne compte que 2 toilettes alors que plus de 6 000 personnes sont accueillies sur l'année. Coût estimé de 35 000 € TTC.

Pour lui, la priorité est le changement du télescope qui est très utilisé. A la question de Dominique CHARVET sur l'éventuel achat de matériel d'occasion, Etienne RAVIER répond par la négative. Par contre l'ancien télescope peut très bien être vendu à un club d'astronomie.

Pauline GODET signale que l'idée d'un projet de théâtre de verdure est également à l'étude sur le site du musée à Lochieu et qu'il ne faudrait pas qu'il y ait concurrence entre ces 2 équipements. Elle ajoute que si le SIVOM donnait suite à ces demandes, il sera nécessaire d'argumenter le dossier et de prioriser les besoins.

Philippe HAMEL s'interroge sur les capacités d'accueil du site. Etienne RAVIER indique qu'au regard du nombre d'employés actuels, un point d'équilibre a été trouvé et qu'il est difficile d'envisager une fréquentation supérieure.

André BOLON juge intéressant de connaître l'origine géographique des visiteurs.

Christophe MICHAÏLE constate une dynamique intéressante sur le site ce que confirme Robert SERPOL qui précise que désormais le GRP Balcon du Valromey passe par le chemin des étoiles.

Suite à l'interrogation de Dominique CHARVET sur le nombre de jours d'ouverture de l'observatoire, Etienne RAVIER indique qu'il est ouvert 350 jours par an (15 jours de fermeture à Noël).

En conclusion, Pauline GODET propose de travailler sur ce dossier en affinant les besoins et en élaborant un calendrier prévisionnel.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20/09/2023.

L'assemblée approuve le procès-verbal de la séance du 20/09/2023 à l'unanimité.

3. Information sur les décisions de la Présidente prises au titre de l'article L.5211-10 du CGCT.

DATE	ENTREPRISE	SERVICE	PRESTATION	MONTANT TTC
10/10/2023	MAISON BORNIOI	Maison de pays	Intervention sur rideaux salle des fêtes	400,00 €
25/10/2023	SGE Samuel GUILLET	Ecole Brénaz	Remplacement luminaires par LED	2 134,56 €
25/10/2023	EI ATELEC	Ecole Talissieu	Remplacement luminaires par LED	1 607,82 €
25/10/2023	EURL VAL'ELEC	Ecole Virieu le Petit	Remplacement luminaires par LED	2 322,00 €
07/11/2023	ATME DESCHAMPS	Ecole élémentaire Champagne	Modification système d'appel vidéophonie	3 377,86 €
07/11/2023	ATME DESCHAMPS	Ecole élémentaire Champagne	Remplacement BAES salle motricité	1 160,72 €
07/11/2023	ATME DESCHAMPS	Observatoire astronomique	Mise en conformité électrique et incendie	1 206,58 €
16/11/2023	SAS Laurent MORGNIEU	Ecole Haut Valromey	Remplacement luminaires par LED	12 403,80 €
20/11/2023	DESAUTEL	Ecole maternelle Champagne	Remplacement extincteur +10 ans	154,26 €
20/11/2023	BORELLO ISOCLAIR	Ecole élémentaire Champagne	Remplacement vitrages	1 130,83 €
20/11/2023	BORELLO ISOCLAIR	Ecole élémentaire Champagne	Réglage fenêtres	252,00 €
20/11/2023	GSM	Plan d'eau de la Vendrolière	Réalisation d'un plan topographique	4 680,00 €
30/11/2023	SARL GINESTE	Observatoire astronomique	Fourniture et pose arrêts neige (salle Albert Marie)	1 104,00 €
30/11/2023	SARL GINESTE	Observatoire astronomique	Travaux toiture et murs (bâtiment d'accueil)	10 888,45 €

L'assemblée prend acte des décisions présentées. Elle est informée :

- que le remplacement des luminaires par des LED (coût total de 18 468.18 € TTC) bénéficiera de subventions du Département (3 078.00 €) et de l'Etat-DSIL (6 270.00 €) ;
- que le remplacement des vitrages de l'école de Champagne (coût de 1 130.83 € TTC) sera remboursé par la SMACL (830.83 €) - franchise de 300.00 € ;
- que la réalisation d'un plan topographique au plan d'eau de la Vendrolière (coût de 4 680.00 €) bénéficiera d'une subvention de l'Etat- FNDAT MDJ (3 120.00 €).

4. Information sur l'avancement du projet de création d'un plan d'eau biologique.

Compte-tenu des craintes formulées sur la ressource en eau, Pauline GODET indique qu'un sourcier a été sollicité pour effectuer une recherche sur le site en période d'étiage. Il a pu vérifier le débit du captage actuel estimé à 1.2 m³/h lequel pourrait être accru grâce à la récupération des 3 veines qui l'alimentent. Il a également noté l'arrivée d'une autre veine en aval, susceptible d'augmenter le débit du 1^{er} captage, soit au total, un débit estimé disponible compris entre 2 et 2.5 m³/h (les besoins pour permettre le renouvellement journalier de l'eau en période estivale sont évalués à 0.60 m³/h).

Concernant les autorisations d'urbanisme et après échanges avec le service instructeur de la CCBS, il apparaît que le PLU actuel de la commune ne permet pas d'aménager le plan d'eau : « non utilisation de l'étang de la Vendrolière autre que pour un usage de ressource d'eau pour de l'arrosage et un agrément paysager ». Bernard ANCIAN explique qu'il sera nécessaire d'envisager une révision du PLU dont la durée de la procédure est d'environ 2, 3 ans (à engager dès 2024 ou en 2025 après l'intégration de Ruffieu, actuellement au RNU).

Pauline GODET indique que ce point n'a pas été soulevé dans l'étude de faisabilité de GREEN CONCEPT. Elle propose de vérifier avec le service urbanisme de la CCBS si une procédure de modification simplifiée du PLU peut être employée. Puis, elle expose les différentes phases à venir du projet : consultation d'un maître d'œuvre, études, demandes de subventions, dépôt du permis d'aménager, dépôt d'un dossier loi sur l'eau, consultation des entreprises, travaux, soit une durée d'environ 18 à 24 mois au total.

Elle ajoute qu'une réunion de synthèse est prévue fin janvier avec Mr Bidegain.

5. Information sur la consultation pour la gérance de la maison forestière d'Arvières.

Lors d'une réunion avec les membres du bureau du SIVOM, Mr AUFFRET, directeur de l'agence territoriale Ain, Loire, Rhône de l'ONF a exposé les points suivants :

- Départ de l'actuel gérant en novembre dernier : état des lieux réalisé, installations vidangées, surveillance du site assuré par l'ONF pendant l'hiver.
- Bilan de la gérance précédente : une restauration conviviale et appréciée, des abords et des bâtiments entretenus, des difficultés pour connaître les horaires d'ouverture et pour contacter le gérant, un manque de transparence sur les comptes de résultat, pour l'ONF un déséquilibre entre le loyer payé et la redevance perçue.
- Préparation d'un nouvel appel à projet auquel est associé le SIVOM qui fera partie du jury d'examen des projets présentés. Publication de l'avis le 20/12/2023, remise des offres le 28/02/2024, attribution du marché 2^{ème} quinzaine de mars, signature du contrat le 15/04/2024.
- Principaux points de l'appel à projet : périmètre resserré aux bâtiments et aux 2 esplanades, durée de la gérance fixée à 5 ans, loyer annuel de 12 000 € auquel s'ajoute une offre de redevance proposée par le candidat.

Robert SERPOL considère que les conditions financières sont utopiques et s'interroge sur la volonté réelle de l'ONF de louer le gîte d'Arvières.

Pierre BROUSSART, par la voix de Bernard ANCIAN, estime que le loyer envisagé est incohérent avec la capacité commerciale du site.

Après avoir échangé, les membres du comité syndical font part des remarques suivantes qui seront transmises à Mr AUFFRET :

- Loyer jugé élevé au regard de ce qui se pratique localement et vu la situation particulière du site (saisonnalité, accessibilité, contraintes).
- Loyer incohérent avec la capacité commerciale.
- Pourcentage sur chiffre d'affaires pas pertinent. Le montant du loyer + le pourcentage sur CA risquent d'être rédhibitoires pour les candidats.
- Souhait que ce lieu vive surtout au regard de l'engagement important du SIVOM pour la restauration programmée du mur (plus de 823 000 € TTC d'investissements prévisionnels).
- Multiplier les sites pour la publication de l'annonce, notamment le réseau des gardiens de refuge.

6. Equipements structurants : retour sur le débat organisé au sein des conseils municipaux et poursuite de la réflexion.

En préambule, Pauline GODET donne lecture d'un mail de Marine MEUNIER l'informant que par délibération en date du 5/12, le conseil municipal de Talissieu a sollicité son retrait du SIVOM par 7 voix pour et une abstention. Elle propose une rencontre avec les élus de Talissieu afin de mesurer les tenants et les aboutissants de cette sortie.

Puis, elle rappelle que suite à la consultation des 6 conseils municipaux sur les enjeux et les conséquences financières des nouvelles formes de coopération envisagées, ceux-ci considèrent que les équipements sportifs (tennis, piscine, stade) sont structurants pour le territoire et valident majoritairement les investissements envisagés.

Elle ajoute que suite à la rétrocession par la CCBS de l'atelier La Bussière, une somme d'environ 90 000 € doit être restituée au SIVOM ; cependant, celui-ci ne pouvant percevoir de fonds de concours, la somme correspondante serait versée aux communes et ainsi participerait au financement d'études ou de travaux.

Terrains de tennis : La rénovation d'un court sur les communes de Champagne en Valromey et Haut Valromey est chiffrée à environ 30 000 € HT avec des subventions possibles. L'autofinancement pourrait être assuré par le fonds de concours. Les conseils municipaux des communes concernées devront se positionner sur le portage de ce projet et en particulier vérifier le plan de financement (un seul dossier à déposer au Département chaque année).

Piscine de Champagne : Une étude préalable est indispensable afin d'établir le diagnostic de l'équipement et chiffrer les travaux à envisager. Un 1^{er} devis fixe le montant de l'étude à 17 300 € HT ; d'autres prestataires seront consultés. Selon Mr DANIS, il semble que le SIVOM, dans le cadre de sa réflexion pour un éventuel transfert de compétence, puisse porter cette étude (à confirmer auprès de la Préfecture).

Philippe HAMEL estime logique que le SIVOM porte cette étude puisque l'équipement est considéré comme structurant.

Selon Dominique CHARVET, la commune ne portera pas le projet de rénovation de la piscine. Compte-tenu des charges de fonctionnement prévisionnelles, il émet des réserves sur la possibilité pour le SIVOM de conduire à la fois le projet du plan d'eau de la Vendrolière et celui de la piscine. Pauline GODET précise que ces 2 équipements peuvent tout à fait être complémentaires, cependant elle confirme que la décision ne sera prise qu'après les résultats de l'étude.

Stade de Champagne : Une participation des communes pourrait être envisagée pour la rénovation de l'éclairage en leds. A vérifier les subventions qui pourraient être sollicitées.

7. Installation d'un nouveau délégué et intégration dans les commissions. [Délibération N° 2023/035]

Pauline GODET expose à l'assemblée que suite à la démission de Daniel SOULIERS de ses fonctions de conseiller municipal, le Conseil Municipal de Champagne-en-Valromey a pourvu à son remplacement et a désigné Valérie TOURNEMINE pour siéger au Comité Syndical du SIVOM du Valromey.

Celle-ci fait part de son souhait d'intégrer la commission « Vie culturelle, associative, communication ».

L'assemblée désigne à l'unanimité Valérie TOURNEMINE membre de cette commission.

8. Local du plan d'eau de la Vendrolière : Convention d'occupation précaire pour l'année 2024. [Délibération N° 2023/036]

Pauline GODET expose la demande de Angèle LESEIGNEUR de poursuivre l'exploitation du local du plan d'eau de la Vendrolière pour l'année 2024. Elle rappelle qu'elle assure cette gestion depuis le 01/08/2021. Elle envisage de poursuivre les mêmes activités : petite restauration sur place ou à emporter, organisation de soirées...

Considérant que la réflexion sur le devenir du site n'est, à ce jour, pas aboutie, Pauline GODET propose de donner suite à sa demande et de reconduire les conditions initiales : convention d'occupation précaire, redevance mensuelle de 125 € HT - 150 € TTC, remboursement des dépenses d'eau et d'électricité.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité pour mettre à disposition, dans le cadre d'une convention précaire, le local du plan d'eau de la Vendrolière à Angèle LESEIGNEUR aux conditions énoncées ci-avant.

9. Restauration du mur de soutènement de la chartreuse d'Arvières : Modification du plan de financement. [Délibération N° 2023/037]

Pauline GODET rappelle à l'assemblée les délibérations suivantes prises par l'assemblée en date du :

- 14/06/2023 approuvant l'engagement des études et travaux nécessaires à la restauration du mur de soutènement du jardin de l'ancienne chartreuse d'Arvières en 2 tranches : 365 688,53 € TTC + 448 017,13 € TTC, soit un montant total de 813 705,66 € TTC ;
- 20/09/2023 approuvant l'engagement de cette opération en intégrant dans le contrat de maîtrise d'œuvre la mission OPC (+ 11 661,01 € TTC), en participant sur ses fonds propres à hauteur de la totalité de l'indemnité perçue, soit 344 641 € et en étalant les travaux sur 3 tranches au lieu de 2 : 47 582,28 € TTC + 320 521,50 € TTC + 454 862,89 € TTC, soit un montant total de 822 966,67 € TTC ;

Cependant, compte tenu de :

- la modification en juin dernier, par le Ministère de la Culture, du contrat type de maîtrise d'œuvre (mise à jour de certains indices, mission OPC exprimée en jours et plus en pourcentage), le montant de la mission de maîtrise d'œuvre passe de 85 392,64 € TTC à 85 552,48 (+ 159,84 € TTC),
- la répartition de la mission OPC en 3 tranches et non en 2 tranches,

le montant prévisionnel total de l'opération passe de 822 966,67 € TTC à 823 126,51 € TTC (+ 159,84 € TTC),.

elle propose de modifier le plan de financement de la manière suivante :

Tranche 1 - 2024 :

Coût d'investissement prévisionnel :

- Honoraires de maîtrise d'œuvre (missions AVP à ACT) + études sol et structures : 51 748,38 € TTC.

Financement prévisionnel :

- Subvention de l'État au titre des Monuments Historiques : 25 874,19 € soit 50% du coût total des études TTC ;
- Subvention de la Région AURA au titre du dispositif « Plan de préservation et de mise en valeur du patrimoine » : 15 524,51 € soit 30% du coût total des études TTC ;
- Fonds propres du SIVOM du Valromey : 10 349,68 € soit 20% du coût total des études TTC ;

Tranche 2 - 2025 :

Coût d'investissement prévisionnel :

- Installation de chantier, échafaudage, maçonnerie, honoraires de maîtrise d'œuvre (missions VISA/CET à AOR) : 319 520,39 € TTC.

Financement prévisionnel :

- Subvention de l'État au titre des Monuments Historiques : 111 832,14 € soit 30% du coût total des travaux TTC ;
- Subvention de la Région AURA au titre du dispositif « Plan de préservation et de mise en valeur du patrimoine » : 95 856,12 € soit 30 % du coût total des travaux TTC ;
- Subvention du Département de l'Ain au titre du patrimoine historique bâti (immeubles classés) : 47 928,06 € soit 15% du coût total des travaux TTC ;
- Fonds propres du SIVOM du Valromey : 63 904,08 € soit 20 % du coût total des travaux TTC.

Tranche 3 - 2026 :

Coût d'investissement prévisionnel :

- Installation de chantier, échafaudage, maçonnerie, honoraires de maîtrise d'œuvre (missions VISA/CET à AOR) : 451 857,74 € TTC.

Financement prévisionnel :

- Subvention de l'État au titre des Monuments Historiques : 79 393,34 € soit 18,70% du coût total des travaux TTC ;
- Subvention de la Région AURA au titre du dispositif « Plan de préservation et de mise en valeur du patrimoine » : 68 051,44 € soit 16,03% du coût total des travaux TTC ;
- Subvention du Département de l'Ain au titre du patrimoine historique bâti (immeubles classés) : 34 025,72 € soit 8,02% du coût total des travaux TTC ;
- Fonds propres du SIVOM du Valromey : 270 387,25 € soit 57,25 % du coût total des travaux TTC.

L'assemblée, par 1 voix contre, 1 abstention, et 15 voix pour accepte le nouveau plan de financement prévisionnel proposé ci-avant pour l'ensemble de l'opération et charge la Présidente de déposer le dossier de demande de subvention pour le financement de la tranche 1.

10. Médiathèque du Valromey : Demande de subvention pour l'achat d'une boîte de retour extérieure. [Délibération N° 2023/038]

Pauline GODET expose à l'assemblée l'intérêt pour la médiathèque de se doter d'une boîte de retour extérieure normalisée. D'une capacité d'environ 100 livres, elle permet le retour de tous les supports (livres, revues, DVD, CD...) à tout moment et en toute sécurité. Elle est équipée d'un clapet qui évite la reprise des documents, d'un système contre les liquides malvenus ainsi que d'une grille anti-mégots. Elle est composée d'un chariot-container à roulettes et avec un fond qui s'abaisse avec le poids des livres pour réduire la hauteur de la chute.

Après avoir comparé plusieurs produits, Pauline GODET propose de retenir l'offre proposée par la société ASLER pour un montant de 5 011,60 € HT - 6 013,92 € TTC.

Elle précise que dans le cadre de la convention de partenariat signée pour la période 2023-2028 et au titre du soutien au développement des services en bibliothèque, le Département de l'Ain peut accorder une subvention selon un taux de base de 20% des dépenses éligibles HT, majoré de 10% lorsque la bibliothèque est classée B3 et de 20% supplémentaires lorsque la bibliothèque est intercommunale, soit un taux de subvention total de 50%.

La subvention accordée par le Département de l'Ain serait donc de 2 505,80 € et la part d'autofinancement du SIVOM, sur le montant HT, de 2 505,80 €.

L'assemblée accepte à l'unanimité l'acquisition d'une boîte de retour extérieure pour la médiathèque du Valromey pour un montant de 5 011,60 € HT.

11. Grandir en Milieu Rural : Signature de la convention de financement 2023. [Délibération N° 2023/039]

Pauline GODET expose à l'assemblée que dans le cadre de l'évolution des dispositifs contractuels et des fonds liés à l'enfance-jeunesse de la branche famille, la MSA a travaillé sur une nouvelle offre territoriale Enfance Jeunesse pour la période 2021-2025 à laquelle le SIVOM du Valromey est éligible. Cette offre Grandir en Milieu Rural - GMR a pour objectif de répondre aux besoins prioritaires des familles agricoles et rurales dans le champ de l'Enfance-Jeunesse, par le biais d'un dispositif de contractualisation dédié. Ce dispositif est centré sur les besoins prioritaires de l'enfance jeunesse dans les territoires ruraux et/ou fragiles, dans les champs de l'accueil de la petite enfance, des loisirs et vacances, de la parentalité, du numérique et de la mobilité.

GMR propose un soutien financier sur deux niveaux d'intervention :

- un volet « pilotage », afin de contribuer à la définition stratégique des orientations GMR à l'échelle du territoire cible et d'apporter un appui méthodologique à leur mise en œuvre ou coordination,

- un volet opérationnel, permettant d'apporter un soutien financier et technique à la mise en œuvre d'actions et projets qui concourent à répondre aux besoins identifiés comme prioritaires, sur une ou plusieurs thématiques GMR.

Ainsi, pour l'année 2023, la MSA apportera son soutien pour la mise en œuvre de plusieurs actions retenues dans le cadre de l'appel à projet PEDT-PM réalisé pour la période 2023/2024 pour un montant total de 7 788,25 €.

L'assemblée accepte à l'unanimité la signature d'une convention de financement avec la MSA pour l'année 2023.

12. Budget général : DM n°1 (subventions PEL et PEDT). [Délibération N° 2023/040]

Pauline GODET rappelle à l'assemblée les délibérations suivantes :

- du 15 juin 2022 approuvant les actions du PEL pour l'année scolaire 2022/2023,
- du 14 juin 2023 approuvant les actions du PEDT-PM pour l'année scolaire 2023/2024.

Elle précise que certaines actions bénéficient d'une subvention de la part de la MSA dans le cadre du dispositif Grandir en Milieu Rural laquelle est allouée au SIVOM pour reversement aux associations concernées. Cependant, cette somme n'ayant pas été prévue au budget primitif 2023, il convient d'ajuster le compte 6574 de la manière suivante :

B1.7 – Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Dépenses		Total subventions
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
D 6574 : Divers	5 887,00 €		7 313,00 €
D 6574 : Ain'terlude-en-Bugey (actions PEL 2022/2023)		700,00 €	1 500,00 €
D 6574 : Val'Muse (actions PEL 2022/2023)		4 742,00 €	11 254,50 €
D 6574 : OANV (action PEDT-PM 2023/2024)		445.0	1 000.00 €

L'assemblée accepte à l'unanimité d'effectuer les virements de crédits mentionnés ci-avant.

13. Budget général : DM n°2 (sortie de la MF de la Lèbe de l'inventaire). [Délibération N° 2023/041]

Pauline GODET expose à l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2022, le SIVOM ne dispose plus d'aucun droit réel sur la maison forestière de la Lèbe, puisque le bail à construction et le bail commercial sont arrivés à échéance au 31/12/2021 et que l'ONF en a repris l'exploitation.

Il convient donc de sortir ce bien de l'inventaire du SIVOM par une opération d'ordre non budgétaire pour la partie des constructions amorties (valeur comptable = 227 801.90 €) et par une opération d'ordre budgétaire pour la partie des constructions non amorties (valeur comptable du bien = 183 422.39 €).

Les crédits correspondants n'étant pas prévus au budget primitif, l'assemblée accepte à l'unanimité d'effectuer la décision modificative telle qu'exposée ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 204412 : public - bâtiments et installations		183 423 €		
Total D 041 : Opérations patrimoniales		183 423 €		
R 2142 : const sur sol autrui - immeubles				183 423 €
Total R 041 : Opérations patrimoniales				183 423 €
TOTAL		183 423 €		183 423 €
TOTAL GENERAL		183 423 €		183 423 €

14. Budget annexe photovoltaïque : Décision modificative n°1. [Délibération N° 2023/042]

Pauline GODET indique à l'assemblée que suite à la réforme de l'ancienne installation photovoltaïque, une reconstitution de la valeur nette des panneaux a dû être réalisée, afin de corriger une somme imputée à tort sur ce bien, nécessitant des opérations comptables de régularisation.

L'assemblée accepte à l'unanimité d'effectuer le virement de crédits tels que présentés ci-après.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R 773 : mandats annulés (exercices antérieurs)				7 000,00 €
Total R 042 : Opérat. d'ordre entre section				7 000,00 €
R 773 : mandats annulés (exercices antérieurs)			7 000,00 €	
Total R 77 : produits exceptionnels			7 000,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT			7 000,00 €	7 000,00 €
D 21731 : bâtiments publics		7 000,00 €		
Total D 040 : Opérat. d'ordre entre section		7 000,00 €		
D 21731 : bâtiments publics	7 000,00 €			
Total D 21 : Immobilisations corporelles	7 000,00 €			
TOTAL INVESTISSEMENT	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

15. Sortie de biens de l'inventaire du SIVOM. [Délibération N° 2023/043]

Conformément aux modalités de recensement des immobilisations et à la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif pour les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 ;

Vu les recommandations du comptable public d'effectuer des travaux de fiabilisation de l'état de l'actif lors du passage au 1^{er} janvier 2024 à la M57 ;

Pauline GODET explique à l'assemblée qu'il y a lieu de mettre à la réforme, pour leur valeur nette comptable, les biens mis hors service ou ayant subi une destruction, une disparition ou une mise en rebut par dépréciation afin de les retirer de l'inventaire. Cette opération d'ordre non budgétaire n'a aucune contrepartie financière.

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement	Valeur nette comptable
		Date	Valeur		
Compte 2031 : Frais d'études					
1992ETU1	Étude agriculture	31/12/1992	1945,46 €	1 945,46 €	0,00 €
1992ETU2	Étude socio-économique	31/12/1992	22 867,35 €	22 867,35 €	0,00 €
1993ETU1	Restructuration vignoble SAFER	31/12/1993	7 622,45 €	7 622,45 €	0,00 €
1993ETU2	Étude CNTIC Chambre de Métiers	31/12/1993	15 244,90 €	15 244,90 e	0,00 €
1993ETU3	Étude diaspora Chambre de Métier	31/12/1993	18 293,88 €	18 293,88 €	0,00 €
1993ETU4	Étude stade de biathlon	31/12/1993	61 058,92 €	61 058,92 €	0,00 €
1996ETU1	Étude aménagement Sérans	31/12/1996	81 704,43 €	81 704,43 €	0,00 €
1997ETU1	Étude centre d'alcoologie	01/09/1997	4 516,93 €	4 516,93 €	0,00 €
2002ETU1	Mission diagnostic programmation	28/11/2002	4 544,80 €	4 544,80 €	0,00 €
2005ETU1	Constat amiante et plomb écoles	07/02/2005	1 700,00 €	1 700,00 €	0,00 €
2010ETU1	Contrôle atmosphérique fibres école primaire Artemare	25/08/2011	1 524,90 €	1 524,90 €	0,00 €
2018ETUMP	Étude faisabilité terrasse MP	22/10/2018	1 524,00 €	1 524,00 €	0,00 €
Compte 2051 : Concessions et droits similaires					
1997LOG1	Logiciel Gestion emprunts BL	06/03/1997	698,64 €	0,00 €	698,64 €
2002LOG1	Logiciel Immobilisations BL	27/08/2001	588,92 €	588,92 €	0,00 €
2002LOG1	Antivirus Bitdefender	15/11/2002	62,19 €	62,19 €	0,00 €
2004LOG1	Logiciels Microsoft Office 2003	12/11/2004	440,00 €	440,00 €	0,00 €
2006LOG1	Progiciels Berger Levrault	11/09/2006	260,73 €	260,73 €	0,00 €
2008LOG1	Installation bi postes réseaux	18/12/2008	586,04 €	586,04	0,00 €
2009LOG1	Logiciel Edicom SM SERAN	11/08/2009	1 549,80 €	1 549,80 €	0,00 €
2010LOG1	Pack Tranquillité BL	11/05/2010	290,63 €	290,63 €	0,00 €
2010LOG2	Renouvellement poste info	16/12/2010	136,34 €	136,34 €	0,00 €
2010LOG3	Logiciel contrat rivière SM SERAN	16/12/2010	154,28 €	154,28 €	0,00 €
2011SIT1	Conception site internet Adventury	09/05/2011	4 066,40 €	4 066,40 €	0,00 €
2011LOG1	Renouvellement poste info biblio	02/12/2011	281,06 €	281,06 €	0,00 €
Compte 2088 : Autres immobilisations incorporelles					

2006FILM1	Documentaire site Arvières	08/11/2006	4 620,00 €	4 620,00 €	0,00 €
Compte 21568 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile					
2000MAT2	Extincteurs observatoire	02/10/2000	125,08 €	125,08 €	0,00 €
Compte 2182 : Matériel de transport					
2015VEH1	Véhicule Renault Kangoo Express	21/09/2015	7 198,00 €	7 198,00 €	0,00 €
Compte 2183 : Matériel de bureau et informatique					
2001MAT1	Poste informatique	27/06/2001	2 045,00 €	2 045,00 €	0,00 €
2003MAT2	Imprimante laser + câble USB	07/11/2003	537,00 €	537,00 €	0,00 €
2003MAT3	Imprimante jet d'encre Médiathèque	18/12/2003	437,10 €	437,10 €	0,00 €
2004MAT3	Copieur DSM622/615 Médiathèque	06/08/2004	1 450,75 €	1 450,75 €	0,00 €
2005MAT2	Matériel informatique Médiathèque	06/10/2005	6 045,78 €	6 045,78 €	0,00 €
2006MAT4	Poste informatique HP	11/09/2006	1 111,08 €	1 111,08 €	0,00 €
2008MAT3	Poste informatique HP	18/12/2008	3 384,68 €	3 384,68 €	0,00 €
2009MAT1	Poste informatique SM SERAN	05/02/2009	641,49 €	641,49 €	0,00 €
2009MAT2	Écran plat pour PC SM SERAN	05/03/2009	334,68 €	334,68 €	0,00 €
2009MAT4	Terminal GPS JUNO	01/10/2009	969,98 €	969,98 €	0,00 €
2010MAT3	Matériel informatique SM SERAN	16/12/2010	1 112,66 €	1 112,66 €	0,00 €
2011MAT7	Poste informatique Médiathèque	02/12/2011	1 702,91 €	1 702,91 €	0,00 €
2013MAT2	Matériel informatique Médiathèque	12/09/2013	484,98 €	484,98 €	0,00 €
2014MAT2	PC portable + Home cinéma Observatoire	06/02/2014	748,99 €	748,99 €	0,00 €
2014MAT7	Matériel informatique	31/07/2014	1 804,80 €	1 804,80 €	0,00 €
2015MAT1	Ordinateurs portables OT	16/03/2015	656,89 €	656,89 €	0,00 €
Compte 2184 : Mobilier					
2000MAT6	Support CD Médiathèque	26/05/2000	662,58 €	662,58 €	0,00 €
2003MAT4	Présentoir 96 CD Médiathèque	18/12/2003	663,78 €	663,78 €	0,00 €
2005MAT3	Présentoir sur pieds Médiathèque	06/10/2005	670,96 €	670,96 €	0,00 €
2006MAT5	Présentoir 96 CD Médiathèque	10/10/2006	975,94 €	975,94 €	0,00 €
2008MAT1	Présentoir CD Médiathèque	23/07/2008	747,50 €	747,50 €	0,00 €
2009MAT5	Présentoir CD Médiathèque	09/11/2009	879,19 €	879,19 €	0,00 €
Compte 2188 : Autres immobilisations corporelles					
2004MAT4	Tente ALFA/6M Observatoire	14/09/2004	5 085,39 €	5 085,39 €	0,00 €

L'assemblée approuve à l'unanimité les mises à la réforme des biens mentionnés ci-dessus au 31/12/2023.

16. Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2024.
[Délibération N° 2023/044]

Pauline GODET rappelle à l'assemblée que l'article L.1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ». Il est donc proposé au comité syndical de faire application de cet article selon l'affectation suivante :

Pour le budget général :

Chapitres	Libellé comptable	Crédits 2023	Autorisations 2024
20	Immobilisations incorporelles	17 000 €	4 250 €
	Opération n° 13 (maison de pays)	2 000 €	500 €
	Opération n° 14 (plan d'eau de la Vendrolière)	15 000 €	3 750 €
21	Immobilisations corporelles	165 000 €	41 250 €
	Opération n° 13 (maison de pays)	65 000 €	16 250 €
	Opération n° 32 (observatoire astronomique)	20 000 €	5 000 €
	Hors opération (travaux écoles)	80 000 €	20 000 €
		182 000 €	45 500 €

Pour le budget annexe Photovoltaïque :

Chapitres	Libellé comptable	Crédits 2023	Autorisations 2024
21	Immobilisations corporelles	73 000 €	18 50 €

L'assemblée accepte à l'unanimité les propositions de Madame la Présidente dans les conditions exposées ci-dessus.

17. Modification du tableau des emplois permanents pour le recrutement du responsable de la médiathèque.

[Délibération N° 2023/045]

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois permanents adopté par l'assemblée délibérante le 17 janvier 2018,

Considérant le départ en retraite de la responsable de médiathèque le 1^{er} juillet 2024 et son remplacement attendu en mars 2024,

Considérant la procédure en cours pour le recrutement d'un(e) responsable de médiathèque ouvert aux cadres d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B) ou des adjoints du patrimoine (catégorie C).

Pauline GODET propose, pour cette période de tuilage, de créer un 2^{ème} poste de responsable de médiathèque qui sera pourvu par un agent relevant des cadres d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques ou des adjoints du patrimoine.

Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, pour des raisons de continuité du service, l'exercice des fonctions par un agent de droit public est autorisé en application de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique, avec un niveau de recrutement correspondant à une formation de niveau Bac+2 à Bac+3,

Par ailleurs, Pauline GODET propose de supprimer les postes de coordinateur jeunesse, vacants depuis septembre 2018 et dont les missions ont été confiées en partie à la directrice et déléguées à l'association Ain'terlude-en-Bugey dans le cadre d'une convention de partenariat pour la coordination du PEDT-PM.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE						
LIBELLE DE L'EMPLOI	CADRES D'EMPLOIS	OUVERT AUX CONTRACTUELS ARTICLE L.332-8	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	REF. DE LA DELIBERATION CREATANT L'EMPLOI
SECRETARIAT						
Directeur	Ingénieur	Oui	1	0	TC	N° 2018/01 17/01/2018
Secrétaire administrative et comptable	Adjoint administratif	Oui	1	0	TC	11/03/1994
MEDIATHEQUE						
Responsable de la médiathèque	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ou Adjoint du patrimoine	Oui	1	1	TC	06/04/2007 N° 2023/045 06/12/2023
Agent de bibliothèque	Adjoint du patrimoine	Oui	1	0	TNC 20/35 ^{ème}	N° 2016/022 14/04/2016
MAISON DE PAYS						
Chargé de propreté des locaux	Adjoint technique	Oui	1	0	TNC 20/35 ^{ème}	23/10/2008

L'assemblée approuve à l'unanimité et fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2024 comme présenté ci-avant.

18. Attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. [Délibération N° 2023/046]

Pauline GODET rappelle à l'assemblée que le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale ou de ses établissements publics administratifs d'instituer pour certains agents publics une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire ».

Il appartient au Comité Syndical de se prononcer sur l'institution de cette prime.

Vu la demande d'avis adressée au Comité Social Territorial le 15 novembre 2023, l'assemblée adopte à l'unanimité le principe et les montants de la « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire » tels qu'exposés ci-après :

Bénéficieront de cette prime, les agents territoriaux (fonctionnaires et contractuels de droit public) qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;
- Être employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics au 30 juin 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le montant forfaitaire de la prime est déterminé comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant brut maximum de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

La rémunération brute perçue pendant la période de référence sera déterminée dans les conditions prévues aux articles 3 et 6 du décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023.

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail (temps non complet et temps partiel) et de la durée d'emploi sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

La prime sera versée aux agents employés et rémunérés par le SIVOM du Valromey au 30 juin 2023 qui remplissent les conditions ci-dessus mentionnées.

L'attribution individuelle fera l'objet d'un arrêté individuel de la Présidente.

La prime sera versée en un seul versement en décembre 2023.

Elle est cumulable avec toutes les primes ou indemnités perçues par l'agent.

19 Questions diverses.

- Abri bus : Christophe MICHAILLE informe l'assemblée de la réflexion de la commune de Champagne d'installer un auvent à l'angle de la maison de pays (soit sur des supports, soit en appui contre la façade).

- Sécurité écoles : Christophe MICHAILLE fait part de la démarche de la société SECURITAS TECHNOLOGY qui propose d'établir un devis pour la vidéo surveillance des écoles.

- Prochaines réunions :

Commission des affaires sociales : 17/01 à 18h

COFIL PEDT-PM : 25/03

Commission des travaux : date à définir en janvier

La séance est levée à 20h50

La Présidente
GODET Pauline

Le secrétaire de séance
BERTHIER Gérard